



MAIRIE DE CUERS
AFFAIRES SCOLAIRES
04.94.13.50.70

TRANSPORTS SCOLAIRES

RENTREE 2016-2017

RETRAIT DU DOSSIER

A partir du mercredi 15 juin 2016

Au Service des Affaires Scolaires
Centre Communal d'Action Sociale – 2^{ème} étage

Du Lundi au Vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30

PAIEMENT DE LA CARTE DE TRANSPORT

A partir du mercredi 22 juin 2016

A la Régie des Affaires Scolaires
Rez-de-chaussée de l'Hôtel de Ville

- Lundi, mardi, mercredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h45
- Jeudi de 8h00 à 12h00 et fermé l'après-midi
- Vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h15

DEPÔT DU DOSSIER

Après le paiement de la carte de transport
A partir du mercredi 22 juin 2016

Au Service des Affaires Scolaires
Centre Communal d'Action Sociale – 2^{ème} étage

Du Lundi au Vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30

CONSTITUTION DU DOSSIER

- 1^{ère} demande de carte :
 - 1 dossier dûment complété
 - le règlement (chèque ou espèces)
 - 2 photos
 - 1 enveloppe timbrée libellée au nom et adresse des parents
- Renouvellement de carte :
 - 1 dossier dûment complété
 - le règlement (chèque ou espèces)
- Aide kilométrique individuelle : (*Sous réserve de remplir les conditions requises*)
 - 1 dossier dûment complété
 - 1 Relevé d'Identité Bancaire
 - Votre kilométrage réel (Contrôlé par le Conseil Départemental)